

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 18 H 00

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes MARQUEHOSSE, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), RAMALHO (pouvoir à M. WILS), Mme MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LABORDE

Madame Christine LABORDE est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2021 est soumis aux votes.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Communication** :

- Décès du père de Madame BOUBARNE – Condoléances à la famille
- Recrutement du nouveau directeur de l'école de musique
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 25 janvier 2022

**Lecture des décisions** :

21-56	Signature d'une convention relative à la mise a disposition de locaux associatifs à titre gracieux au profit de l'association « ensemble chorale arioso » <b>Prêt salle « Les Musicales »</b>
21-57	Remboursement de sinistre dommages aux biens dégradation barrière gendarmerie <b>Acceptation règlements réparations pour un montant de 3 168,58 € TTC</b>
21-58	Signature d'une convention relative à la mise a disposition de locaux associatifs à titre gracieux au profit de l'association « Les Triporteurs » <b>Prêt salle la Poustelle</b>
21-59	Remboursement de sinistre dommages aux biens – dégradation grille du théâtre Francis Planté + mobilier urbain (poubelle extérieure) <b>Acceptation règlements réparations pour un montant de 3 000,00 € TTC</b>
21-60	Signature d'une convention relative à la mise a disposition de locaux associatifs à titre gracieux au profit de l'association « le centre hospitalier des pyrénées » <b>Prêt salle la Poustelle</b>
21-61	Signature d'une convention relative à la mise a disposition de locaux communaux à titre gracieux au profit de « L'ITEP BEAULIEU – Association Caminante » <b>Prêt espaces scolaires à l'école de la Chaussée de Dax</b>
21-62	Travaux d'élévation du niveau de sécurité du complexe de la Moutète phase 2 du schéma directeur du sécurité : système de mise en sécurité incendie <b>Marché attribué à la SARL ACTIV'ELEC pour un montant de 73 882,72 € H.T (88 659,26 € TTC)</b>

L'ordre du jour est abordé :

**Rapport d'activité le Pixel (Rapporteur - Monsieur le Maire)**

**Monsieur DELTEIL** « Les différentes délibérations et la présentation de ce rapport du Pixel, n'engendrent pas spécialement de désaccord et je pense qu'au nom de la liste du rassemblement des travailleurs soutenue par le parti ouvrier indépendant démocratique, le parti communiste français et des militants de sensibilités diverses, je pourrais être amené à voter pour bon nombre d'entre elles. Je viens d'apprendre que la fameuse prestation du SMUR ne sera pas assurée cette nuit faute de médecins. »

**Monsieur le Maire** « Je vous demande de revenir à l'ordre du jour. Il s'agit de s'exprimer sur la DSP pour l'exploitation du cinéma le Pixel. Encore une fois, ces délibérations ne constituent pas une tribune afin d'aborder d'autres sujets. Soit vous revenez à la délibération, soit vous arrêtez là votre intervention. »

**Monsieur DELTEIL** « Puisque vous me coupez le micro, je demande une suspension de séance. »

**Monsieur le Maire** « Je ne vois pas à quel titre il y aurait une suspension de séance. Je demande à ce que nous examinions cette délégation. »

**Monsieur CONEJERO** « Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération. Je comprends la frustration de Monsieur DELTEIL à chaque fois que l'on veut parler de quelque chose qui est important pour la ville, vous nous coupez la parole et vous refusez qu'en ces lieux où doit s'exprimer la démocratie de notre cité, aucun sujet important pour les orthéziens, important pour les élus, ne puisse être abordé. Monsieur DELTEIL a parlé de l'hôpital, et dieu sait si c'est un sujet important. Il y a d'autres sujets, dans les jours qui viennent, qui vont avoir à être débattus entre élus de la ville, du département et de la CCLO. Les sujets importants de la ville ne sont jamais débattus et évoqués dans ce Conseil municipal. Pour preuve, l'ordre du jour d'aujourd'hui, n'est que technique, il n'aborde pas grand-

chose. Pourtant il y en aurait des sujets. Pourquoi ne les amenez-vous pas au Conseil municipal de manière à ce que chacun puisse aborder les sujets qui intéressent les orthéziens et nous-mêmes. »

**Monsieur le Maire** « Pour une simple et bonne raison, c'est ce que vous dites est faux. D'abord, car Monsieur BERGES vous a montré, lors du dernier Conseil municipal, quelque chose de totalement différent, puisque sa question concernant le contournement a été posée et a obtenu réponse. Si vous voulez poser des questions, libre à vous, mais vous le faites dans le cadre du règlement intérieur de ce Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas une tribune libre, quelques soient les sujets que l'on aborde. Il est demandé au Conseil municipal de rester sur l'ordre du jour. Cela aussi c'est notre règlement intérieur. A l'ordre du jour, vous pouvez ajouter les sujets qui vous préoccupent, auxquels nous pourrions amener des réponses pas le biais des questions écrites. C'est extrêmement simple. Donc, nous revenons à cette délibération. »

**Monsieur DELTEIL** « Dans ces conditions, puisque vous ne voulez pas discuter de problèmes d'urgences et que vous en restez simplement à la question qui n'intéresse que vous et pas les citoyens, personnellement, je quitterai cette séance parce que je marque un désaccord profond. »

**Monsieur le Maire** « Libre à vous de choisir de quitter la séance. Cela vous regarde. »

**Monsieur CONEJERO** « De la même manière, puisque l'on ne peut pas s'exprimer ici, nous quittons la séance du Conseil municipal. »

**Monsieur le Maire** « Si vous voulez marquer par là le fait de ne pas avoir une tribune, cela ne me pose aucun problème. Je vous souhaite une agréable soirée. J'avais prévu de vous souhaiter de bonnes fêtes en fin de séance, je profite de vous les souhaiter quand même avant que vous ne partiez. »

Départ de Monsieur DELTEIL, Madame DOMBLIDES, Monsieur CONEJERO et Monsieur MELIANDE.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

**Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) « projet abattoirs »** (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** rappelle que la délibération n°8 est retirée de l'ordre du jour car il n'y a pas lieu de faire une décision modificative en fin de l'année. L'ensemble des frais étant réglé

**Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) « travaux de mise en conformité accessibilité et sécurité de l'école de la Chaussée de Dax »** (Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) « mise en conformité de sécurisation du complexe de la Moutète »** (Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Avance sur subvention municipale 2022 au CCAS** (Rapporteur - Joëlle BAYLE-LASSERRE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation pour l'engagement des dépenses de la section d'investissement – année 2022** (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 26 voix pour – 2 abstentions.

**Subvention d'équilibre au budget annexe transport** (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Modification du tableau des effectifs** (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Information sur le Rapport Social Unique (RSU) et transmission de l'avis des membres du Comité Technique – Séance du 7 décembre 2021** (Rapporteur - Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

**Convention avec l'association Orthez Plus relative au renouvellement des cartes privilège** (Rapporteur - Céline LEMBEZAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Reversement aux associations participant à l'opération « Sport petites vacances »** (Rapporteur - Jean-Pierre BOUNINE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Donation MOULIA** (Rapporteur - Marie DE MORO)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** formule au nom de tout le Conseil municipal des remerciements chaleureux à la famille Moulia, qui cesse son activité à la fin de ce mois, pour ce don qui permettra aux générations futures de pouvoir compter sur des documents qui retracent l'histoire de notre territoire. En l'acceptant et en lui donnant un avenir durable, il pourra faire le bonheur d'un certain nombre de chercheurs que ce soit dans le domaine amateur ou universitaire.

**Programmation culturelle 2022 – Convention avec l'association Active** (Rapporteur - Marie DE MORO)

**Monsieur LABENNE** « Lors de la commission culture d'hier, il a été demandé si une contribution financière pour la location de la salle avait été réclamée. Nous n'avons pas eu de réponse. Peut-on connaître le montant ? »

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de participation financière puisque l'association vient faire une représentation dans le cadre de nos Saisons, c'est à dire que le programme est co-porté par la ville mais surtout que la ville ne s'engage pas sur les recettes qui pourraient être attendues de ce spectacle. Cela fait 2 ans que la ville procède ainsi de façon à permettre à des troupes de produire leur spectacle. Elles se rémunèrent sur les recettes. C'est une mesure qui est cours dans le milieu du spectacle et de la culture.

**Monsieur LABENNE** « La ville supporte quand même les fluides et le chauffage. Pour certaines associations il est réclamé une somme variable. Ici ce spectacle est à but lucratif. Compte tenu des finances de la ville, il serait souhaitable que cette association participe financièrement à la vie culturelle. »

Monsieur le Maire répond que cette association participe de fait à la vie culturelle et que, certes, il y a la dépense des fluides et de la présence du régisseur mais ce sont des frais qui restent extrêmement contenus et contraints par rapport à l'achat d'une prestation artistique puisque l'association se rémunère uniquement par les entrées. La ville est gagnante car elle propose un spectacle de danse. L'association est gagnante car cela lui donne l'opportunité de produire son spectacle. La plupart des spectacles sont déficitaires. L'action culturelle de la ville est de pouvoir prendre en charge ce déficit dans un souci de service public pour l'offrir au plus grand nombre. L'association supporte également une contrainte qui est la politique tarifaire que la ville a mise en œuvre. C'est quelque chose de différent par rapport aux partenariats locaux et des associations locales.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Conseil en énergie partagé entre la collectivité et le syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Travaux de construction de vestiaires pour la pratique du Canoë-Kayak et conclusion d'un bail emphytéotique** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Monsieur le Maire indique que c'est un dossier qui avance. Les obstacles sont levés les uns après les autres, c'est ce qui compte. Il remercie la famille Majesté-Labourdenne qu'il avait rencontrée en 2018 de façon à pouvoir trouver une solution pour le club de Canoë-Kayak car il n'était pas possible de les laisser en l'absence de structure digne, notamment pour l'accueil des adolescents qui pratiquent ce sport. Il remercie aussi Henri Poustis de Castétis car il a fallu des aménagements dans le PLU de façon à pouvoir obtenir la possibilité d'une construction à l'entrée de la rivière artificielle, hors de la zone inondable puisque le bâtiment qui se trouvait en contrebas a disparu lors d'une crue en 2009. Il remercie les membres du club car les réunions sont nombreuses pour faire le choix stratégique le plus opportun sur le portage de cette construction. Le mieux est que le portage soit municipal de façon à pouvoir obtenir des subventions auxquelles la ville est éligible suite à la labellisation Terre de Jeux 2024 puisque cette rivière artificielle est fléchée comme potentiel site d'entraînement pour les équipes olympiques. C'est à la fois pour illustrer l'attractivité des communes associées en s'inscrivant dans ce dispositif et en étant en capacité d'accueillir dignement des délégations internationales, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. C'est un club qui a beaucoup de mérite.

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Bordereaux des prix eau et assainissement 2022** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Décision modificative n°1 – Budget eau – Réajustements budgétaires** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Monsieur BERGES indique que, comme l'opposition n'est pas représentée à la régie de l'eau, son groupe s'abstiendra sur toutes les délibérations relatives au budget de la régie de l'eau.

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 26 voix pour – 2 abstentions.

**Décision modificative n°3 – Budget assainissement – Réajustements budgétaires** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 26 voix pour – 2 abstentions.

**Autorisation pour l'engagement des dépenses de la section d'investissements pour les budgets eau et assainissement** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Relevé provisoire des résultats de l'exploitation 2ème semestre 2021 – Budget assainissement** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 26 voix pour – 2 abstentions.

**Relevé provisoire des résultats de l'exploitation 2ème semestre 2021 – Budget de l'eau** (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 26 voix pour – 2 abstentions.

**Convention de mise à disposition de service entre la régie des eaux d'Orthez et le syndicat de Gréchez** (Rapporteur - Jean-Pierre CARRERE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau potable à la commune de Salles-Mongiscard** (Rapporteur - Philippe ETCHEBERTS)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement du syndicat mixte eau potable de la région d'Orthez (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la mise en conformité des branchements privés d'assainissement du secteur Rontun (Rapporteur - Sébastien COSTEDOAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de versement des subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne aux particuliers des rues de l'Ecorcherie, Pont-Vieux, et de l'impasse du Prince Noir, ayant réalisés la mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Dégrèvements : factures consommation d'eau (Rapporteur - Philippe ETCHEBERTS)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 19 h 15.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Affiché en mairie le 21 DEC. 2021  
Transmis aux élus le 21 DEC. 2021